

Fonctionnement du Foyer Communal



Le foyer communal est réservé exclusivement aux Coxéens.

Une participation aux frais de 50 € et une caution d'un montant de 200 € sont demandées à l'emprunt de la salle.

La caution vous sera restituée s'il n'y a pas eu de dégradations constatées et que le ménage aura été correctement effectué. Un état des lieux est réalisé en début et fin de la manifestation.

Si la salle est disponible, selon le planning ci-dessous, merci de compléter le document ci-après : [Convention d'utilisation du foyer](#)

Vous trouverez ci-dessous les disponibilités du foyer communal, contactez la mairie pour le réserver.